

Séance publique du 10 septembre 2007

Délibération n° 2007-4377

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

commune (s) : Vaulx en Velin - Villeurbanne

objet : **Carré de Soie - Réalisation des réseaux d'assainissement et d'eau potable pour les nouveaux aménagements - Restructuration du réseau principal d'assainissement - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 août 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2006-3602 du 11 septembre 2006, le conseil de Communauté a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des travaux de réalisation des réseaux et ouvrages d'assainissement pour les nouveaux aménagements et restructuration du réseau principal d'assainissement rue Grosso et son prolongement rue Decomberousse à Vaulx en Velin et Villeurbanne.

Ces travaux sont réalisés dans le cadre de l'autorisation de programme (AP) n° 1181 -Carré de Soie-individualisée en dépenses à partir de l'AP 12 - assainissement, à hauteur de 10 550 000 € HT par cette même délibération.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 20 juillet 2007, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise CSM Bessac pour un montant de 5 153 012 € HT, soit 6 163 002,35 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché de réalisation des réseaux d'assainissement et d'eau potable pour les nouveaux aménagements et restructuration du réseau principal d'assainissement - Carré de Soie à Vaulx en Velin-Villeurbanne et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise CSM Bessac pour un montant de 5 153 012 € HT, soit 6 163 002,35 € TTC.

2° - Le montant à payer au titre des travaux sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - budget annexe de l'assainissement dans le cadre de l'autorisation de programme n° 1181 - Carré de Soie, individualisée par la délibération n° 2006-3602 en date du 11 septembre 2006, à hauteur de 10 550 000 € HT.

3° - Les montants à payer, en 2007 et 2008, au titre du marché estimé à 5 153 012 € HT seront prélevés sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté - budget annexe de l'assainissement - fonction 2 222 - compte 231 510 au titre de l'opération 1181.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,